



## Impôts à tort

-----  
Par Fede

Je suis pénalisée par les impôts car mon fils qui habitait chez moi refuse de faire son changement d adresse.  
Faut il faire intervenir un huissier pour constater que je vis seule. Et combien cela me coûtera

-----  
Par isernon

il serait plus judicieux de régler le problème avec votre fils en lui disant que vous refusez de prendre son courrier.

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Votre fils est majeur ?

En quoi êtes vous pénalisée pour les impôts ?

Si c'est pour la taxe d'habitation, vous pouvez écrire au centre des impôts et déclarer sur l'honneur la nouvelle adresse de votre fils avec la date de son départ.

La situation fiscale est déterminée au 1er janvier de l'année en cours.

De plus, vous pouvez renvoyer tous ses courriers à l'expéditeur : vous les remettez au guichet de la poste avec la mention NPAI.